DÉSIGNER L'ÉTRANGER : NOMS, POLÉMIQUE ET AMALGAME[1]

NURIA RODRÍGUEZ PEDREIRA[2], MONTSERRAT LÓPEZ DÍAZ[3]

Abstract. It is our intention to discuss the uses of the French word *étranger*, especially as a noun, by using a corpus taken from the general Francophone press, mainly from Switzerland. Our hypothesis is that, depending on whether the referent in question is a wealthy person or not, the use of the term varies significantly. Therefore, the noun *étranger* is recurrently omitted when the foreigner is a wealthy person or even if not being rich comes from a country that does not export workforce. In this case, the words employed are usually *tax-dodger/tax exile* and *expatriate* respectively. In contrast, the word is employed so as to avoid other expressions with more negative connotations such as *immigrant, ethnic minority, foreign delinquent* and similar ones. In these cases, it is the object of a cognitive amalgam.

Keywords: *étranger*, *taboo, euphemism, dysphemism, controversy, amalgam.*

1. INTRODUCTION

Afin de rendre compte des retombées linguistiques qu'entraîne l'assimilation de l'immigré au malfaiteur, nous nous attacherons à repenser la relation sémantique de ces mots avec le nom *étranger*, à partir d'un corpus de la presse francophone, notamment helvétique[4]. L'hypothèse que nous tenterons de confirmer est que selon le référent visé, le rentier ou le démuni, le désignant tend à varier. Le nom *étranger* serait bien des fois évité lorsqu'il s'agit de désigner l'étranger fortuné ou l'étranger non nécessairement renté mais en provenance de pays non exportateurs de main d'œuvre, lui préférant *évadé/exilé fiscal* et *expatrié* respectivement; en revanche il serait adopté pour atténuer d'autres expressions a priori plus chargées comme *immigré, minorité ethnique ou délinquant/criminel étranger*, ce qui finirait par le contaminer et lui faire perdre son statut édulcorant. Les exemples (1) et (2) montrent bien le clivage terminologique:

[1] Travail réalisé dans le cadre des projets de recherche INCITE09 204 116PR et FFI2013–4224P.

[2] Universidade de Santiago de Compostela, e-mail: nuria.rodriguez@usc.es.

[3] Universidade de Santiago de Compostela, e-mail: montserrat.lopez.diaz@usc.es.

[4] Le corpus utilisé est basé sur un ensemble d'articles, de blogs et de commentaires de la presse d'information généraliste en ligne francophone, pour la plupart suisse, allant des années 2007 à 2013.

BDD-A24774 © 2016 Editura Academiei
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.143 (2026-11-19 13:52:15 UTC)

(1) *La France a durci le ton contre ses exilés fiscaux en Suisse, avec une nouvelle instruction publiée le lendemain de Noël, qui pourrait avoir de lourdes conséquences pour ces Français installés dans la Confédération.* (Tribune de Genève, 5.1.2013)
(2) *Pour René Longuet, un responsable socialiste de Genève, l'UDC[5] « est une vraie machine de guerre qui se fait élire en travaillant sur le patriotisme, anti-étrangers essentiellement » et « n'a pas de proposition en dehors de cela ».* (Le Monde, 31.1.2011)

Dans les discours des partis d'extrême droite les formulations du deuxième type se recoupent jouant à la fois sur un « amalgame affectif » et un « amalgame cognitif »[6], qui cherchent à provoquer des réactions émotionnelles chez l'auditoire et à le sensibiliser. Tout comme d'autres partis nationalistes, le parti suisse de l'extrême droite UDC est un exemple de l'idéologie identitaire qui sous-tend le discours politique, celui-ci tenant lieu de propagande électorale :

> À l'instar d'autres partis d'extrême droite en Europe, l'UDC suisse promeut un nationalisme exacerbé, notamment manifeste dans ses positions restrictives en matière de politique d'immigration. (Burger, Lugrin, Micheli et Pahud, 2006 :§ 2)
>
> La Suisse est menacée. Telle est l'image qui transparait de l'iconographie politique de l'UDC. Une iconographie qui campe un univers anxiogène, sur la base d'un programme narratif essentiellement dysphorique. L'une des figures les plus prégnantes de cette menace dans le discours graphique est sans conteste l'Union européenne, qui se trouve au cœur de la lutte « historique » de l'UDC contre le rattachement de la Suisse à toute forme d'organisation internationale. (Dézé et Girod, 2006 :§ 2)

Pour l'UDC et les tenants de cette idéologie identitaire la figure de l'*étranger*, terme en apparence neutre, de l'*immigré*, terme péjoratif[7], est assimilée à celle du délinquant, du criminel, du squatter : « l'étranger est donc une menace et un adjuvant, un indispensable repoussoir » (Honoré, 1986 : 138). L'assimilation *étranger/délinquant* en général, *immigré/délinquant* en particulier est au cœur du discours de l'UDC, montrant un parallélisme non fondé et une relation de causalité entre le fait d'être immigré et la délinquance et l'insécurité. L'argumentation est on ne peut plus simple comme on le verra plus avant. Dans cette optique tous les étrangers indésirables sont des malfaiteurs et, par voie de conséquence, il faut les renvoyer, ceci afin de sécuriser la nation. Il est question d'un rapprochement captieux que les citoyens sont tenus de faire comme s'ils agissaient en légitime défense.

Les différents usages du mot *étranger* et de ses substituts relevés dans le corpus semblent dévoiler que les migrants extra-européens et d'Europe de l'Est (de l'ex-Yougoslavie surtout) sont ceux qui rendent visibles les traits de la figure de l'immigré -d'où qu'il vienne- connotée négativement ; les réfugiés fiscaux, auxquels s'applique plus rarement le désignant *étranger*, étant quant à eux non refoulés. Cette représentation de l'immigré a une importance

[5] Union démocratique du centre.

[6] Association sans fondement avec un sentiment, une idée pour le cas de l'«amalgame affectif » (Breton, 2000 : 91), présence d'un lien de causalité pour l'«amalgame cognitif » (Breton, 2000 : 120–121).

[7] Pour l'évolution sémantique des mots *immigré* et *immigration* on peut consulter Dahlem (1999 : 12–18).

BDD-A24774 © 2016 Editura Academiei
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.143 (2026-11-19 13:52:15 UTC)

considérable du point de vue linguistique, car elle a notamment contribué à forger la mutation sémantique actuelle du substantif *étranger*. La presse et les médias en général aident au demeurant à façonner la manière de s'exprimer et la représentation que le grand public se fait à propos des gens venus d'autres pays. Une brève étude sémantico-lexicale nous permettra de mieux comprendre le fonctionnement argumentatif du vocable et de discerner le processus de péjoration subi par certains mots à la suite d'un amalgame. Mais, avant d'entrer dans les détails de l'analyse, nous présentons quelques données sur l'immigration en Suisse et le projet de loi contre les « criminels étrangers ».

2. APERÇU DE L'IMMIGRATION EN SUISSE

Selon le *Dictionnaire historique de la Suisse* (e-DHS, entrée *immigration*), les premiers immigrants à s'établir dans le territoire sont les étrangers provenant des pays de la CE (Communauté européenne)[8], poussés par le besoin de main d'œuvre de l'après-guerre et l'expansion économique qui s'ensuit. À ces étrangers leur est accordé le statut de « saisonniers », s'agissant dans tous les cas d'emplois temporaires à durée déterminée.

Après avoir subi une chute, depuis les années 1980 la population étrangère ne cesse de croître (22,4% en 2010) avec l'arrivée massive de ressortissants de l'ex-Yougoslavie (24%) et de la Turquie (5,6%)[9]. Vers les années 1990 l'immigration des étrangers en provenance des zones de conflit (Bosnie-Herzégovine, Kosovo…) atteint son apogée et prolifèrent les demandes d'asile. Nombre d'entre eux sont accueillis comme « réfugiés politiques », mais il n'est pas anodin de constater que les migrants qui tentent de venir en Suisse comme réfugiés le font sur la base de considérations économiques et non plus politiques, en particulier dans les dernières années. Les étrangers de provenance extra-européenne (Asie, Afrique et Amérique latine) sont également nombreux passant de 20% en 1981 à 32% en 2002[10]. Leur expatriation étant causée par des situations de conflit, en sus des conditions de vie précaire, le terme employé à leur égard est celui de « réfugiés économiques ». Or, suite à l'accroissement du nombre de ces derniers et à la pression exercée par les partis d'extrême droite, des mesures restrictives sont adoptées et le concept de « réfugié » est révisé pour limiter le droit d'asile aux seuls « réfugiés de la violence »[11].

Comme on peut le constater, la question de l'immigration en Suisse est déterminante tant pour la population que pour la vie économique et culturelle de la nation, tel que l'affirme Heiniger (e-DHS, entrée *immigration*) :

> Le nombre d'immigrés et leur provenance furent toujours très influencés par le développement économique et les objectifs de la politique fédérale envers les étrangers (…). Les immigrés, de leur côté, fournirent un apport important à la vie économique, scientifique et culturelle du pays.

[8] Italiens (1949–1974), Espagnols (1962–1991) et Portugais (1980–1996).

[9] Vuilleumier (e-DHS, entrée *étrangers*). On peut voir aussi Piguet (2005), Arlettaz et Arlettaz (2004) pour des données détaillées sur la question.

[10] Heiniger (e-DHS, entrée *immigration*).

[11] Portmann-Tinguely et Von Cranach (e-DHS, entrée *réfugiés*).

BDD-A24774 © 2016 Editura Academiei
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.143 (2026-11-19 13:52:15 UTC)

Le sujet n'en demeure pas moins épineux tant il est exploité politiquement par les partis radicaux (l'UDC en l'occurrence) avec un taux de succès non négligeable. Dès les années 1960, le mouvement contre la surpopulation étrangère (ou emprise étrangère) prend de plus en plus d'ampleur[12]. Plusieurs initiatives sont déposées qui exercent une influence remarquable sur la politique migratoire, tant et si bien que les succès électoraux sont au rendez-vous dès les années 1990. Avec un large écho populaire, ces initiatives anti-étrangers gagnent de plus en plus de force[13]. Il y a une doxa ou opinion commune assez répandue sur les éventuels méfaits d'une immigration excessive[14] « faisant appel aux émotions et aux peurs de la population, fonctionnant comme réflexe de défense et code socioculturel » (Skenderovic, e-DHS, entrée *xénophobie*).

En novembre 2010 les citoyens suisses finissent par trancher dans un référendum pour le renvoi des criminels étrangers (52,3% de voix). L'initiative vise à faire retirer automatiquement le droit de séjour de 5 à 15 ans à tout étranger coupable de certaines infractions : crime, viol, brigandage, trafic de drogue, abus d'aide sociale, etc. Toutefois les « délinquants » économiques ne sont pas concernés compte tenu du fait que la Suisse est considérée comme un havre fiscal.

On observe un double langage que les médias ne s'efforcent pas de masquer : d'un côté, une intransigeance absolue à l'égard des travailleurs étrangers, sentis comme indésirables, de l'autre l'accueil favorable d'étrangers qui violent les lois du fisc dans leurs pays d'origine. La presse témoigne elle aussi de ces deux poids et deux mesures:

(3) *Seront concernés les étrangers condamnés pour meurtre, viol, brigandage, traite d'êtres humains, trafic de drogue, effraction ou ayant perçu abusivement des prestations sociales, à l'exception des criminels économiques (Le Monde).* (Marianne, 30.11.2010)
(4) *D'une part, les meurtriers, cambrioleurs et dealers doivent être expulsé [sic] de Suisse. D'autre part, les dictateurs, mafiosi et brasseurs d'affaires, dont l'argent est souvent d'origine douteuse, sont accueillis avec un « Grüezi ».* (20 Minutes, 29.11.2010)

Indépendamment de ce fait paradoxal, l'initiative irait à l'encontre de la loi de libre circulation des personnes, signée en 1999, sur le territoire européen. Ainsi, pour surmonter les problèmes légaux que ne manquerait pas de poser sa mise en œuvre, le contre-projet présenté par le Parlement suisse entend être plus complet : seulement les infractions « graves » seraient sujettes à la révocation du permis de séjour. De surcroît, sur la base d'une prévention de la criminalité, le débat parlementaire aurait également prévu des dispositions concernant l'intégration de la « population étrangère ». Toutefois, ce

[12] Dézé et Girod rappellent encore que l'UDC « est devenue le parti qui exerce, sur les questions liées au droit d'asile et à l'immigration, un quasi-monopole de la représentation politique en Suisse ». Elle a notamment œuvré au développement de « la thématique de l'*Überfremdung* (littéralement « surpopulation étrangère ») », qui occupe, « depuis le tournant des années quatre-vingt-dix, une place centrale dans son programme et dans son iconographie politique » (Dézé et Girod, 2006 :§ 7).

[13] La première initiative est déposée en 1965, les initiatives restantes se succèderont jusqu'en 2010.

[14] L'idéologie de la *surpopulation étrangère* en Suisse surgirait, selon Fiala, au début du XXe siècle (1984 : 21).

BDD-A24774 © 2016 Editura Academiei
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.143 (2026-11-19 13:52:15 UTC)

contre-projet est rejeté par 52,6% des suffrages exprimés[15]. Le résultat témoigne que l'UDC est parvenue « au pouvoir fédéral sans véritable résistance des autres partis » (Fiala, 2006 : 5), se trouvant peut-être eux-mêmes dans l'impossibilité de contrecarrer ce parti nationaliste, malgré le soutien quasi unanime de l'Union européenne, des associations et de la presse étrangère, qui se sont acharnés plus ou moins ouvertement à dénoncer le vote suisse. À l'heure actuelle, les institutions expriment leur inquiétude devant la montée de la xénophobie dans différents pays européens, accrue sans doute par la crise économique, mais le problème serait plus profond comme l'attestent les propos suivants :

> La xénophobie n'est donc pas un thème limité à une extrême-droite circonscrite et minoritaire ; ce n'est pas une aberration momentanée d'un système où tout est bien réglé, une verrue disgracieuse sur un corps bien portant, un mal passager un peu inconvenant mais superficiel. Il faut au contraire y voir l'effet profond, durable et dangereux d'un libéralisme presque intégral, contrôlé par des sociétés multinationales et les banques, protégé par des mécanismes sociaux et institutionnels propres à la Suisse. (Fiala, 1984 : 18–19)

Nous abordons dans ce qui suit l'étude sémantico-lexicale du terme *étranger* et d'autres notions connexes afin d'y voir clair dans la description et l'emploi de ces différentes étiquettes qui franchissent le discours médiatique et passent dans la langue commune. Puis nous envisagerons la réflexion dans une perspective argumentative en nous focalisant sur l'interdiscours polémique et l'amalgame.

3. ANALYSE SÉMANTICO-LEXICALE ET CO(N)TEXTUELLE DU VOCABLE *ÉTRANGER*

Le terme *étranger*, auquel nous nous intéresserons tout particulièrement, est par définition large, ce qui permet de regrouper sous une même étiquette plusieurs concepts censés se recouper alors qu'ils diffèrent sensiblement : *expatrié, évadé, exilé, immigré, migrant, réfugié, saisonnier*. Ces mots appartiennent au champ sémantique de l'immigration mais il est évident que tous possèdent des spécificités sémantiques qui leur sont propres, comme en témoigne leur définition dans le *TLFinf*[16] :

Étranger : « qui n'est pas d'un pays, d'une nation donnée » ; « qui n'est pas familier d'un lieu, qui ne fait pas partie d'une collectivité donnée ».

Expatrié : « qui a quitté sa patrie ».

Évadé : « qui s'est échappé d'un lieu où il était tenu enfermé ».

Exilé : « qui, volontairement ou non, a quitté sa patrie ».

Immigré : « qui est venu dans un pays étranger pour y trouver un métier et s'y établir plus ou moins durablement ».

[15] Votation nº 552 Tableau récapitulatif [archive], sur *Chancellerie fédérale* (consulté le 28 novembre 2013). http://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2011/2593.pdf. En décembre 2012 une deuxième initiative sur le renvoi des criminels étrangers est déposée en attente d'être votée. Tout aussi controversée que la première, elle se veut une application exacte de celle-ci acceptée par près de 53% des votants. Son but est de faire agir le Conseil fédéral et le Parlement et à ce titre de faire appliquer la loi.

[16] *TLFi*, *Le Trésor de la langue française informatisé*: http://atilf.atilf.fr

BDD-A24774 © 2016 Editura Academiei
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.143 (2026-11-19 13:52:15 UTC)

Migrant[17] : « individu travaillant dans un pays autre que le sien ».

Réfugié[18] : « qui a trouvé refuge hors de sa région, de son pays d'origine dans lequel il était menacé (par une catastrophe naturelle, une guerre, des persécutions politiques, raciales, etc.) ».

Saisonnier[19] : « qui est recruté pour une saison (dans le tourisme, la restauration) ».

Au vu de ces définitions deux constats méritent d'être épinglés. D'un côté les vocables *immigré*, *migrant* et *saisonnier* possèdent en commun le sème /+ travail/ (au sens d'exercer un métier), absent du vocable *étranger* ; de l'autre côté les sèmes /+ temporaire/ et /+durable/ sont distinctifs pour les termes *saisonnier* et *immigré* respectivement, le premier étant également associé au statut de *réfugié* auquel est accordé en général un asile temporaire. À la base de ce critère d'accueil provisoire, bon nombre de citoyens suisses se déclarent en faveur du renvoi des réfugiés, lesquels, tout en n'étant pas des « criminels », restent quand même à leurs yeux des étrangers[20]:

(5) *Pour moi, un statut de réfugié doit être temporaire, c'est-à-dire dès que ça va mieux chez eux ils doivent rentrer (exemple : le Kosovo. 200'000 personnes accueillie [sic], 100'000 naturalisées et presque aucune renvoyées... [sic] ce qui n'est pas normal.*
(6) *Tout à fait d'accord avec vous, quand le pays va mieux ils doivent rentrer chez eux, pourquoi restent-ils ici ? la plupart ne s'intègrent pas. (...) hors [sic], depuis 20 ans les étrangers requérants s'imposent et nous impose [sic] leur mode de vie et tout le reste…*

Les commentaires des lecteurs montrent à quel point l'expression « réfugié (politique) » se dénature de son sens premier et s'élargit progressivement à tous les requérants d'asile habitant sur le territoire suisse (aux Balkaniques et aux Nord-africains surtout) ; autrement dit aux demandeurs qui pourraient éventuellement devenir des malfaiteurs. Il semblerait donc que pour certains citoyens suisses aucune différence n'est faite entre « immigré », « réfugié » et « demandeur/requérant d'asile », ces personnes étant au demeurant toutes perçues comme étrangères[21]. Et qui dit étranger dit implicitement délinquant présumé dans la doctrine nationaliste d'extrême droite. À l'échelle de notre corpus nous trouvons quand même des occurrences qui attestent que certains réfugiés sont mieux tolérés que d'autres. Ce titre est évocateur :

(7) *Seuls les réfugiés de guerre acceptés ?* (20 Minutes, 11.4.2011)

Si la Suisse se dit prête à accueillir provisoirement des *réfugiés politiques* ou *réfugiés de guerre* au sens propre de l'expression, c'est-à-dire des étrangers en provenance

[17] Le terme apparaît comme un synonyme d'*immigré*.

[18] Ce vocable est à l'ordinaire rallié à l'expression *réfugié politique.* Il a un sens restreint du fait qu'il n'évoque que les personnes immigrées pour des motifs politiques ou autres menaces exercées dans leur pays d'origine.

[19] *Saisonnier* garde son sens d'origine et son usage est neutre. On l'utilise couramment pour faire référence aux travailleurs recrutés pour une période déterminée dans un secteur précis.

[20] Commentaires extraits du quotidien 20 Minutes en ligne (20.6.2011).

[21] Et l'interprétation qui en résulte est que tout « étranger requérant » – voir exemple (6) –, au même titre que les *immigrés*, les *migrants*, les *réfugiés,* est inévitablement associé à une idéologie xénophobe.

BDD-A24774 © 2016 Editura Academiei
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.143 (2026-11-19 13:52:15 UTC)

de zones de conflit (Somaliens, Erythréens…), elle refoule sans réticence les *réfugiés économiques*, c'est-à-dire les requérants d'asile qui fuient leur pays pour des motifs économiques (Tunisiens, Turcs…). C'est à cette deuxième catégorie que correspond en général l'usage du terme *immigrant*, *migrant*, porteur de connotations négatives. Le terme *réfugié(s)*, lorsque seul, évoque souvent le sens d'origine, bien qu'une certaine ambivalence semble opérer par la présence de l'amalgame propre aux présupposés idéologiques de la droite radicale. A contrario, les vocables *évadé, exilé* ou *expatrié*, dans des contextes similaires, font appel à l'idée valorisée d'«apport de capitaux », voire tout simplement à « personne ayant des moyens » dans le cas d'expatrié[22]. Le champ sémantique auquel ces mots appartiennent est celui des étrangers fortunés ou simplement « vivant bien », mots qui sont rarement utilisés dans un sens péjoratif même s'il y a délit, comme si le fait qu'il soit de nature fiscale devait rendre la personne moins dangereuse.

En ce qui concerne le terme *étranger* proprement dit, la définition du dictionnaire est neutre, tendant à l'abstraction. Le sème /+ travail/ disparaît et seul compte le fait de s'établir dans un pays autre que le pays d'origine. Il s'agit d'un hyperonyme recouvrant les autres vocables, des hyponymes : de ce fait la catégorie des étrangers devrait comprendre tant les nantis -*expatriés, évadés* ou *exilés fiscaux*- que les démunis -*immigrés, réfugiés* (*économiques* s'entend), *requérants d'asile*- etc. Or dans notre corpus le substantif *étranger* ne témoigne de son équivalence à « fortuné » que de façon épisodique. Dans (8) il est suivi de l'adjectif *productif,* ce qui laisserait présupposer l'existence du contraire, c'est-à-dire de « l'étranger improductif »:

(8) *Un prof d'Uni défend une naturalisation accélérée pour riches. Reiner Eichenberger estime que la politique d'immigration la plus profitable à la Suisse passe par la prompte délivrance de passeports rouges à des « étrangers productifs ».* (Tribune de Genève, 14.9.2009)

En revanche, en tant qu'adjectif son emploi est anodin ; il conserve son sens neutre d'origine, « ressortissant d'un autre pays ». Il peut alors être accompagné de noms valorisants :

(9) *Les riches étrangers qui s'établissent en Suisse permettent d'assurer quelque 30'000 emplois notamment dans les régions périphériques, a renchéri Hansruedi Wandfluh (UDC/BE).* (Tribune de Genève, 14.4.2011)
(10) *Thurgovie: les riches étrangers restent favorisés fiscalement.* (Tribune de Genève, 15.5.2011)
(11) *Les managers étrangers seront majoritaires en Suisse d'ici à 2015. (...). En 2006, lors de la première enquête, la part des hauts cadres étrangers s'établissait à 36%. (...) Dans le détail, les Allemands demeurent les étrangers les plus nombreux parmi les dirigeants étrangers d'entreprises suisses (...).* (Tribune de Genève, 23.5.2011)

L'adjectif *étranger* peut bien sûr être rattaché également à des noms proprement négatifs :

[22] Varro en porte témoignage : « Les femmes (et hommes) ne provenant pas des pays exportateurs de main-d'œuvre ou du Tiers Monde sont désigné(e)s et/ou se désignent le plus souvent comme des *expatrié(e)s*, non comme des immigré(e)s. Le terme est rarement employé pour désigner une cadre d'entreprise ou une personne venue du 'Premier Monde' » (2000:§ 16).

BDD-A24774 © 2016 Editura Academiei
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.143 (2026-11-19 13:52:15 UTC)

(12) *Berne va serrer la vis aux criminels étrangers. (…). Longtemps, pourtant, les adversaires de l'UDC ont soutenu que la loi actuelle suffisait à obtenir la mise à l'écart des délinquants étrangers*. (Tribune de Genève, 18.10.2008)
(13) *Lucerne: nouvel eldorado pour voleurs étrangers. (…). Avec l'entrée en vigueur de la libre circulation des personnes en 2009, ce nombre n'a cessé de croître. Une particularité de 2010: 49 sur 50 délinquants interpellés étaient d'origine étrangère. (…).* (20 Minutes, 7.9.2011)
(14) *Référendum en Suisse sur le renvoi des criminels étrangers.* (Le Monde, 30.11.2010)

Mais c'est surtout comme substantif que le vocable prend de l'intérêt pour notre étude : la tendance générale va dans un sens autre que celui qui émerge de son emploi comme adjectif. En effet, lorsque *étranger* fonctionne comme un substantif il lui est bien des fois associé le stéréotype « menace pour la société, occupation de postes de travail au préjudice des natifs ».

Si on tend aujourd'hui à l'éviter quand on désigne les fortunés, c'est parce que le mot est trop chargé. En effet, pour certains auteurs comme Van Dijk (2003 : 63), le substantif *étranger*, faisant l'objet d'un glissement sémantique, est associé dans l'imaginaire collectif aux couches modestes de la société, à la différence, au conflit social, à tel point qu'il ne désignerait plus actuellement, au moins en ce qui concerne l'Europe occidentale, les étrangers « réels » mais les minorités ethniques, les immigrés, les réfugiés, en un mot les étrangers appartenant aux classes sociales défavorisées. Plus nuancés, d'autres analystes du discours de l'extrême droite comme Honoré (1986 : 141) voient le nom *étranger* comme bivalent, car soit il peut garder son sens habituel neutre de « personne d'un autre pays », soit il est péjoratif lorsqu'il désigne les immigrés, catégorie des « étrangers indésirables». Les exemples suivants attestent bien cette péjoration:

(15) *Les renvois forcés d'étrangers reprennent. Les vols spéciaux pour renvoyer chez eux les requérants d'asile déboutés vont reprendre.* (24 Heures, 1.5.2010)
(16) *La démocratie suisse trébuche sur les étrangers.* (France 24, 29.11.2010)
(17) *L'UDC veut rendre obligatoire le test ADN pour certains étrangers. Alfred Heer veut rendre obligatoire le test ADN pour certains étrangers en cas de regroupement familial. Il va déposer une motion à Berne. L'OSAR juge "inacceptable" de rendre ce test obligatoire et de faire porter son coût aux étrangers.* (Tribune de Genève, 4.11.2007)

Le nom *étranger* devient encore plus explicitement négatif quand il est accompagné d'un adjectif marqué :

(18) *Le premier référendum, présenté par l'UDC (extrême droite), vise à retirer le droit de séjour des étrangers coupables de certaines infractions en Suisse.* (Le Monde, 28.11.2010)
(19) *Les Suisses approuvent par référendum le renvoi des étrangers délinquants.* (Le Monde, 28.11.2010)

Vraisemblablement le vocable *étranger,* compte tenu de son acception générique de « personne d'un autre pays », a pu servir au départ d'euphémisme afin d'éviter le mot

BDD-A24774 © 2016 Editura Academiei
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.143 (2026-11-19 13:52:15 UTC)

tabou *immigré*[23]. Mais comme il subit l'influence d'environnements lexicaux négatifs, il devient à son tour dysphémique.

Par conséquent, la présence quasiment nulle d'occurrences d'*immigré* suivi d'adjectifs mélioratifs, ainsi que l'usage du vocable *étranger* dans des contextes différents témoignent d'une réalité dans laquelle le langage est capable d'attiser ou d'apaiser, au gré des objectifs visés, tant les préjugés négatifs sur *l'étranger migrant*, le démuni, fortement ancrés dans l'imaginaire collectif des autochtones, que les représentations positives sur les nantis que sont le *riche étranger*, l'*expatrié*, l'*exilé,* l'*évadé*. Le corpus révèle qu'on tend à faire la différence entre ces deux mondes référentiels par la place allouée linguistiquement aux travailleurs et aux rentiers. À la catégorie des nantis correspondent habituellement les désignants *expatriés*, *évadés* ou *exilés* :

(20) *Demain, pour la première fois, se tient à Morges, à Beausobre, le Léman Expat Fair (la foire des expatriés), généreusement sponsorisé par banques et assurances pour accompagner l'intégration de ces anglophones de tous horizons.* (24 Heures, 25.10.2011)
(21) *Les exilés fiscaux chinois arrivent à Genève.* (Tribune de Genève, 6.12.2010)
(22) *Sportifs exilés en Suisse : la colère d'un élu français.* (Le Matin, 31.1.2011)
(23) *Dans leur déclaration de revenus 2009, faite en 2010, 75'468 foyers fiscaux ont déclaré spontanément avoir un compte bancaire à l'étranger. En 2009, ils étaient 51'961 et en 2008, 29'612, selon les chiffres de DGFIP indiqués à l'AFP. En août 2009 (…) détenait une liste de 3000 évadés fiscaux présumés, ayant des comptes chez HSBC en Suisse.* (Tribune de Genève, 9.7.2011)

En contrepartie, les classes défavorisées, les étrangers non argentés soi-disant « nuisibles » à la société helvétique sont désignés sous des formes désavantageuses:

(24) *Des bandes de requérants d'asile dévalisent les rayons alcool des magasins. (…). Les vols commis par des hommes se disant requérants d'asile ont augmenté récemment. (…). Selon lui, les coupables sont des requérants venant entre autres de Géorgie, de Russie ou de Tunisie.* (20 Minutes, 10.6.2011)
(25) *Un cambrioleur tunisien s'endort dans un garage. Un requérant d'asile tunisien s'est endormi dans un garage à Aarburg, en Argovie, où il s'était introduit illégalement.* (20 Minutes, 21.7.2011)
(26) *Le directeur de l'Office fédéral des migrations affirme qu'une majorité de requérants d'asile du Nigeria viennent en fait en Suisse pour s'y adonner à des activités criminelles. Les statistiques policières montrent qu'ils sont nombreux à être actifs dans le trafic de cocaïne. (…). Ils ne viennent pas ici comme réfugiés, mais pour y faire des affaires illégales. (…). Les requérants d'asile du Nigeria sont-ils tous des criminels? «Pour ce qui concerne le trafic de cocaïne de rue, les dealers proviennent à 99,5% d'Afrique de l'Ouest.* (24 Heures, 13.4.2010)
(27) *UDC: nouvelle initiative sur l'expulsion des étrangers criminels.* (Tribune de Genève, 1.10.2011)

[23] Selon Pergnier, a priori *immigré* est un terme connoté négativement et en l'occurrence dysphémique, que l'on tend à éviter, tout comme *immigration*, qui est un mot chargé de connotations négatives dans le vocabulaire politique contemporain de la majorité et un marqueur obligé des partis de l'extrême droite en Europe. C'est pourquoi il est souvent répertorié comme un vocable «obscène » (2004 : 143–144). Et qui dit mot obscène dit bien mot tabou.

BDD-A24774 © 2016 Editura Academiei
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.143 (2026-11-19 13:52:15 UTC)

Les deux réalités sous-tendent l'idéologie des partis nationalistes et rendent possible le jeu de l'amalgame et de l'ambivalence comme nous le verrons plus loin. Les choix linguistiques montrent ainsi comment on juge positivement ou négativement le référent, sous l'angle des soi-disant inconvénients ou avantages qu'on lui octroie ou d'après ce que l'on souhaite affirmer ou omettre. Dès lors se propagent par les dénominations même des attentes opposées déjà ancrées dans les croyances partagées par la communauté linguistique.

4. TABOU, EUPHÉMISME ET DYSPHÉMISME

Le tabou frappe une réalité et son appellation. Et comme on ne peut pas faire disparaître la première, on doit se contenter de changer la deuxième : « Tout se passe en somme comme si on attribuait aux mots une sorte de puissance magique qui conduit à identifier le nom et la chose » (Nyckees, 1998 : 116). Le tabou apparaît alors comme une expression proscrite, interdite, condamnée au silence, se référant à une réalité qui fait obstacle à la communication : on a l'habitude de citer des domaines comme le sexe, la maladie, les fonctions corporelles, etc., mais le conflit social est lui aussi tabou, tant et si bien que des réalités gênantes comme l'immigration et la pauvreté, ainsi que leurs dénominations habituelles, sont également stigmatisées.

Permettant de contourner le terme tabou, « l'euphémisme est l'un des multiples mécanismes que la langue offre à qui veut paraître délicat et prudent, mais aussi obscurcir ou cacher délibérément la réalité » (López Díaz, 2013: 378). De ce fait, en tant que procédé linguistique substitutif, il « consiste en une atténuation de l'expression par rapport à l'information véhiculée » (Molinié, 1992 : 143–144) et permet de dédramatiser la réalité embarrassante. Or l'euphémisme a tendance à être instable, fugace car il se contamine souvent du tabou par l'effet domino que celui-ci exerce sur lui. Il est en conséquence assez habituel qu'un vocable au départ euphémique devienne dysphémique par la suite, c'est-à-dire connoté négativement, et que l'efficacité de l'euphémisme ne dure qu'un temps. Le substantif *étranger* en est un exemple, parce que dans le clivage entre les domaines de l'*immigration* et de l'*exil fiscal* il fait l'objet d'un processus de péjoration dans son lien au premier. On peut en ajouter encore quelques preuves :

(28) *L'hebdomadaire davosien «Gipfel Zytig» a été rappelé à l'ordre par le Conseil de la presse, pour avoir comparé des étrangers à des sangliers. La satire ne doit pas servir à couvrir la diffusion de propos discriminatoires. (….). Ce n'est pas la première fois que la publication se fait remettre à l'ordre.* (Le Matin, 1.10.2013)
(29) *L'UDC dépose sa 2e initiative sur le renvoi des étrangers. Avec ce texte, qui se veut une application fidèle du premier texte, accepté fin 2010 par près de 53% des Suisses, l'UDC veut obliger le gouvernement et le Parlement à respecter ses doléances.* (Le Matin, 28.12.2012)

Le dysphémisme apparaît alors comme le pendant négatif de l'euphémisme, lorsque celui-ci a perdu son caractère édulcorant et dévoile ce qu'il prétendait cacher.

Le nom *étranger*, qui est neutre au départ, s'est peu à peu spécialisé dans la désignation d'*immigré* en qualité d'euphémisme dans certains contextes, car moins connoté. Mais la fréquence de cet emploi l'a rendu dysphémique, l'immigration étant très

BDD-A24774 © 2016 Editura Academiei
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.143 (2026-11-19 13:52:15 UTC)

liée à des problèmes de société comme la délinquance, la précarité, la pauvreté; représentation qui, sans questionnements, a tendance à s'ancrer avec une certaine facilité dans la conscience collective.

5. LE DISCOURS POLÉMIQUE

Pour renforcer l'image négative des travailleurs étrangers en Suisse, l'UDC a conçu des affiches particulièrement menaçantes qui les attaquent frontalement et dont le retentissement a été fort. Nous en reproduisons ici deux[24]. Elles sont un exemple de la mise au premier plan d'un discours polémique, dont l'internet à présent, il ne faut pas l'oublier, contribue à son déploiement:



Fig. 1 (année 2010).

Cette figure montrant un homme habillé d'un marcel, aux cheveux tondus, avec moustache et bouc et une grosse chaîne argentée au cou, et dont les yeux sont barrés par l'étiquette qui l'identifie dévoilant son origine de l'Est − « Ivan S., violeur et bientôt Suisse ?» −, ne peut qu'évoquer l'homme dominateur, voire violent, capable de mettre en défiance quiconque. Et cela non seulement en raison des éléments sémiotiques composant la figure, mais aussi de la langue – les propos viennent le confirmer- y compris l'interrogation rhétorique menaçante.

La figure suivante est encore plus explicitement acharnée si l'on peut dire en ceci que l'un des moutons blancs sur un fond de drapeau symbolisant le territoire suisse boute dehors le mouton noir « pour plus de sécurité ». Une fois encore le texte et l'image convergent pour mettre en place l'idéologie xénophobe :



Fig. 2 (année 2007).

[24] Les figures 1 et 2 datent de 2010 et 2007 respectivement.

BDD-A24774 © 2016 Editura Academiei
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.143 (2026-11-19 13:52:15 UTC)

Cette idéologie est bien évidemment soutenue par l'UDC et ses adhérents[25], mais condamnée par d'autres partis, associations et individus plus modérés. Elle s'encadre dans un débat public qui provient tout autant du consensus des uns que du dissensus des autres et qui génère un discours polémique que l'internet vient d'ailleurs renforcer grâce non seulement à la diffusion de l'information, mais aussi aux nouveaux lieux de commentaires que sont les forums, les blogs, les débats[26]. Mais, qu'est-ce que la polémique ?

> Le discours polémique est un discours *disqualifiant*, c'est-à-dire qu'il attaque une *cible.* (Kerbrat-Orecchioni, 1980 :12)

> La polémique se réfère à un ensemble de discours qui circulent dans un espace social donné sur une question controversée, à laquelle sont données des réponses divergentes et mutuellement exclusives par des locuteurs qui tentent de disqualifier la thèse adverse ou l'adversaire qui la soutient. (Amossy et Burger, 2011 : § 17)

De cette façon, le dialogisme polémique vise non seulement la disqualification généralisée de la population immigrée, le tiers exclu qui ne rétorque pas, car le discours à son encontre est « monogéré » (Amossy, 2011 : § 11), mais également le dissensus avec les autres partis et leurs votants moins radicaux, et par conséquent plus tolérants vis-à-vis des immigrés. Dans ce sens, la polémique est un contre-discours, un rejet du discours de l'adversaire. On tente ainsi de s'emparer de la parole de l'autre pour mieux l'attaquer, comme dans l'exemple suivant:

(30) *"Sommaruga, la gauche et les gentils[27] veulent que les criminels étrangers restent en Suisse", a-t-il martelé. (...). La jeune génération de l'UDC s'est montrée particulièrement pugnace. Pendant que Berne empêche l'application de l'initiative, "la racaille poursuit tranquillement ses activités répréhensibles dans nos rues", a notamment dénoncé le conseiller communal de Villeneuve (VD) Dylan Karlen* (Tribune de Genève, 1.10.2011)

On jette d'une part le discrédit sur l'autre, sur l'étranger vu comme un problème de société et qui trouve un écho dans des discours sociaux divers. Faisant l'objet d'une « agressivité verbale » (Amossy, 2008 : 94–95), il est alors honni[28] et tenu pour un opposant évacué d'un éventuel dialogue. Mais, comme on peut le voir, l'échange polémique se loge également dans le désaccord entre le groupe autour de ce parti et le reste des partis et des citoyens suisses plus tolérants, ceux qui sont censés croire que les immigrés peuvent aussi être nécessaires à la Suisse. On a alors affaire également à une argumentation pour les expulser adressée aux autres partis, aux organisations et aux citoyens soutenant ces travailleurs, ou même indifférents par rapport à leur rôle dans la société et l'économie suisses, et que l'extrême droite et ses partisans tentent de désavouer.

[25] Idéologie typique de l'extrême droite, basée sur des oppositions d'ordre racial, social et intellectuel entre autochtones et gens modestes venus d'ailleurs (Honoré, 1986: 140).

[26] «Et ces lieux d'observation permettent, voire impliquent une manière particulière de concevoir le phénomène polémique : on peut en effet en saisir la dynamique même, c'est-à-dire la polémique en quelque sorte « en train de se faire » par les polémiqueurs eux-mêmes, par étapes bien démarquées dont la fonctionnalité est remarquable » (Amossy et Burger, 2011 : § 22).

[27] Les « gentils » désignent les autres partis de droite.

[28] La polémique, tout à fait hostile, refuserait en effet le compromis et la nuance (Amossy, 2008 : 101).

BDD-A24774 © 2016 Editura Academiei
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.143 (2026-11-19 13:52:15 UTC)

Ainsi, à la vue de l'exemple précédent, la parole de « Sommaruga, la gauche et les gentils » est ramenée de façon assez expéditive puisqu'on se limite à dire qu'ils « veulent que les criminels étrangers restent en Suisse ». Il en résulte une polarisation manichéenne chez le polémiste « entre sa position propre, assimilée à la Vérité et au Bien, et celle de l'adversaire, assimilée à l'erreur, au mensonge et au Mal» (Amossy, 2008 : 104).

Cela étant, les effets des discours racistes sur la sphère sociale s'imposent largement à l'esprit du fait que, même quand ils sont officiellement rejetés, ils contribuent à former des préjugés dans la population, qui va augurer parfois sans être réellement consciente la soi-disant menace des étrangers humbles. Partant, ces discours ont nécessairement une incidence et sur la perception de l'autre et sur le lexique qui le désigne.

6. ARGUMENTATION ET AMALGAME

La parole est argumentative quand elle vise à agir sur son destinataire. Pour argumenter on part de ce qui est connu et accepté afin de persuader de ce qui ne l'est pas encore[29]. Le raisonnement est bâti sur des prémisses tenant lieu de justification.

Il est possible de dégager dans le discours à propos de l'immigration une argumentation hostile que l'on peut décomposer de telle sorte qu'un énoncé 1 (E1), ou argument, est produit dans la perspective d'un énoncé 2 (E2), la conclusion (Plantin, 1996: 15), permettant de la légitimer. L'argument a le statut d'une croyance partagée à la suite notamment d'informations diffusées par la presse sur l'origine ethnique et la nationalité des malfaiteurs. On peut avoir ainsi: E1 : *Des actes réprouvables sont souvent commis par des étrangers.* Et cela explique en conséquence E2 : *Il vaut mieux les renvoyer.*

On peut encore appliquer partiellement à cette argumentation le modèle de raisonnement proposé par Toulmin qui est alternatif du syllogisme et permet de l'enrichir (2007 : 134–138). Selon ledit modèle, la conclusion (E2) provient de la donnée ou argument (E1), qui s'apparente à la mineure du syllogisme; en outre, la donnée prend son statut d'argument portant son incidence sur la conclusion en fonction de ce que Toulmin nomme garantie, qui s'apparente à la majeure. Cette garantie se rapproche également du topos ou lieu commun que Plantin appelle « loi de passage » entre E1 et E2 (1996 : 23). On pourrait alors avoir comme garantie ou loi de passage une affirmation du type: *Les actes de délinquance nuisent au pays et aux citoyens*. Mais la conclusion issue d'une opinion répandue par l'extrême droite et ses adhérents à propos des étrangers -*Il vaut mieux les renvoyer*- est en partie hasardeuse et peut bien sûr être contestée. Pour sa réfutation potentielle, on peut lui appliquer ce que Toulmin appelle la réserve, et qui viendrait la relativiser (2007 : 140–142): *... à moins qu'on considère que les étrangers contribuent à la richesse du pays / qu'ils ne sont pas tous des délinquants et des profiteurs/ qu'ils se consacrent surtout à des tâches subalternes que les natifs refusent, etc.* Ce qui dans la situation qui nous occupe semblerait en effet mieux correspondre à la réalité des choses.

On peut ainsi montrer que la conclusion donnée, sans ces réserves, procède d'une généralisation « hâtive » et « abusive » (Plantin, 1996 : 50, Buffon, 2002: 269) et s'avère en conséquence défaillante. Autrement dit, on établit une analogie entre les étrangers et les

[29] « Argumenter, c'est adresser à un interlocuteur un argument, c'est-à-dire une bonne raison pour lui faire admettre une conclusion et l'inciter à adopter les comportements adéquats » (Plantin, 1996 : 24).

BDD-A24774 © 2016 Editura Academiei
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.143 (2026-11-19 13:52:15 UTC)

malfaiteurs, car les étrangers seraient aux gens du pays ce qu'un malfaiteur est à quelqu'un de bien, à la suite d'un amalgame cognitif xénophobe. Selon Koren, l'amalgame est « un paralogisme qui détourne l'argumentation par analogie de sa vocation cognitive heuristique et transforme une procédure argumentative réfutable par définition en pseudo-évidence irréfutable » (2012 : 94). Il consiste en effet à élaborer un message simple en identifiant d'emblée une difficulté du domaine public, le cas échéant le climat d'insécurité, le chômage, la stagnation de l'économie, etc., dont, sans autre forme de procès, la cause seraient les étrangers :

> L'amalgame est le mouvement contraire de la dissociation notionnelle : il consiste à rassembler sous un vocable synthétique un mélange de personnes ou de choses perçues d'abord comme de natures différentes. Des phénomènes distincts, parfois tenus pour étrangers les uns aux autres, sont intégrés dans une catégorie unique – pour parler vulgairement, ils sont mis dans le même sac. (Angenot, 1982 : 126)

Les agressions rapportées dans des journaux, où l'on identifie de façon habituelle l'origine ethnique ou géographique des malfaiteurs quand ils viennent d'ailleurs contribue ainsi à un « recadrage manipulateur » (Breton, 2000: 114–115) déformant la réalité, puisqu'on a tendance à surévaluer seulement ce qui se dit, sans prendre conscience du fait que d'autres informations possibles qui seraient à la même échelle sont tues. La répétition possède par ailleurs la force d'un moule qui façonne une association quasi-automatique entre délinquance et immigration, et dont les idéologies xénophobes tirent parti en permanence. À force d'être réitérés, certains discours finissent par s'imposer à l'esprit comme allant de soi, « y compris dans les consciences démocratiques » (Breton, 2000: 126), et jouent un rôle essentiel dans la manipulation. On tient alors les étrangers pour des malfaiteurs car ils apparaissent souvent dépeints de cette façon dans la presse :

(31) *Un homme, né en 1975, originaire du Maroc, sans domicile fixe, a été appréhendé pour vol, recel et infractions à la Loi sur les étrangers. Le dimanche 24 février 2013, en fin de journée, des agents de sécurité faisant une ronde dans la galerie marchande de la gare de Cornavin ont interpellé un individu accusé de vol dans la pharmacie du Métro-Shopping. (….).* (Le Matin, 25.02.2013)
(32) *Complètement saoul, un requérant d'asile a tenté de s'introduire dans une voiture de police durant la nuit de jeudi à vendredi. Un homme ivre qui tentait de forcer la portière d'une voiture pour la cambrioler dans la nuit de jeudi à vendredi à Spreitenbach (AG), a joué de malchance. (….). Malgré une forte résistance, le requérant d'asile tunisien de 21 ans a été interpellé (….).* (20 Minutes, 8.7.2011)

Ces cas concrets s'encadrent dans un raisonnement inductif basé sur la généralisation. On érige alors quelques exemples en règle générale: *Plusieurs étrangers ont commis des délits*, favorise la conclusion: *Les étrangers commettent des délits*. Et la distance entre la généralité et la totalité est mince : *Tous les étrangers commettent des délits*. L'exemple devient la règle (Buffon, 2002 : 200–202) et on attribue les propriétés de certaines parties au tout. Bref, on fait des prévisions en aval issues de parti-pris, de telle sorte que « le nouveau est mis en perspective et éclairé par le familier et l'ancien » (Amossy, 2000: 133).

BDD-A24774 © 2016 Editura Academiei
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.143 (2026-11-19 13:52:15 UTC)

Si l'on ne prend pas en considération la réfutation venant relativiser la conclusion donnée *–Il y a des étrangers délinquants, mais d'autres sont parfaitement intégrés/ mais il ne faut pas pour autant tous les condamner car il y en a d'autres qui travaillent,* etc., l'amalgame cognitif suggère en effet que l'agresseur en question l'est parce qu'il a telle origine ethnique. Qui plus est, on fait un raisonnement simplifié en cercle vicieux : les étrangers sont des malfaiteurs parce que la presse les mentionne souvent lorsqu'elle évoque des actes délictueux et, inversement, la presse les signale parce qu'ils sont étrangers.

L'amalgame apparaît alors comme une « contrefaçon fallacieuse » (Koren, 2012 : 105), le « pur produit d'une manipulation de l'opinion » en enfermant le public « dans des raisonnements non fondés ou truqués » (Breton, 2000 : 9–10). Dans cet amalgame cher aux discours extrémistes les problèmes sont réduits à des alternatives binaires dans un raisonnement très simple: le bien vs le mal, la sécurité vs le danger, l'acceptable vs l'inacceptable, etc. Aussi le cercle vicieux et la généralisation abusive entraînent-ils le paralogisme :

> Un paralogisme est un argument qui n'est valide qu'en apparence. Cette invalidité tient soit à sa forme, soit à un emploi inapproprié. Il prend le nom de sophisme ou *fallace* lorsqu'il est utilisé dans l'intention de tromper. (Buffon, 2002 : 262)

Le raisonnement défectueux que l'on peut tenir à propos d'un fait quelconque cherche alors à faire admettre des représentations mettant en relief seulement certains aspects des choses afin d'en occulter d'autres. Et il peut être dû tant à l'incompétence ou à l'inconscience du locuteur tout simplement qu'à un choix volontaire et calculé de celui-ci, choix qui apparaît alors comme le résultat d'une vraie machination.

7. CONCLUSION

Le mot *étranger* est bien la preuve de parcours et de glissements sémantiques intéressants à plusieurs égards. En effet, comme les discours circulant à propos des étrangers démunis et ceux tenus sur les étrangers nantis ont tendance à s'opposer, on utilise aussi très souvent des désignations différentes pour les uns et pour les autres. Cela dit, du fait qu'il s'agit bel et bien de tendances, on ne devrait pas exclure toutefois que les désignations attendues peuvent être relatives et que les valeurs des termes peuvent muer selon les environnements lexicaux. Ainsi, le texte suivant non seulement avertit du flou du terme *étranger*, qu'il utilise cette fois pour désigner les argentés, mais encore, ce qui est bien plus rare, fait usage dans cet environnement linguistique du mot *immigré* dans la collocation *nouveaux immigrés* pour catégoriser des gens nantis fraîchement venus d'autres pays:

(33) *Une villa genevoise sur deux est achetée par un étranger. Le pourcentage d'acquisitions par des étrangers est passé de 28% à 44% en huit ans. Ils achètent aussi plus cher. (…). Rappelons d'emblée que la notion d'étranger est à géométrie très variable. Ceux qui achètent en Suisse sont domiciliés dans le pays. (…). Ces étrangers peuvent donc habiter à Genève depuis des lustres, voire y être nés. Ou alors ils font partie de ces nouveaux immigrés attirés par l'attractivité économique du bout du lac. Pour les plus*

BDD-A24774 © 2016 Editura Academiei
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.143 (2026-11-19 13:52:15 UTC)

riches, ils bénéficient de forfaits fiscaux. Enfin, rappelons que la part d'étrangers dans la population du canton se monte à 39%. (…). « En ce qui concerne les «vrais étrangers», c'est-à-dire ceux qui achètent parce qu'ils viennent de s'installer dans le pays, ils représentent selon moi 10% du marché.» (Tribune de Genève, 17.1.2011)

Du point de vue formel, la variété de dénominations d'un même référent prouve bien que la langue n'est pas immuable et que les désignations peuvent en dernier ressort être multiples. Or, cette constatation ne saurait cependant annuler la propension de la langue actuelle à montrer la représentation de l'*étranger* comme une menace pour la société. D'abord les protagonistes politiques, ensuite les médias contribuent à façonner la manière de s'exprimer des gens à ce sujet.

Face aux généralisations hâtives dérivant de l'amalgame *étrangers/immigrés* et *délinquance*, le destinataire du message simplifié peut avoir essentiellement deux attitudes. L'une serait de conformité, celle de la réception confiante, ne faisant pas d'effort pour interroger les mots et les arguments employés. Aussi ce destinataire est-il plongé dans une sorte d'évidence qui le conforte. L'autre attitude possible est le refus de la généralisation à partir seulement de quelques faits attestés. Il s'agit là d'une réaction critique venant démentir et mettre en question les relations cause-effet qui sous-tendent les propos tenus.

BIBLIOGRAPHIE

Amossy, R., 2000, *L'Argumentation dans le discours*, Paris, Nathan.

Amossy, R., 2008, « Modalités argumentatives et registres discursifs : le cas du polémique », dans : L. Gaudin-Bordes et G. Salvan (éds), *Les Registres. Enjeux stylistiques et visées pragmatiques. Hommage à Anna Jaubert,* Louvain-la-Neuve, Academia Bruylant, 93−108.

Amossy, R., 2011, « La coexistence dans le dissensus », *Semen*, 31. En ligne : http://semen.revues.org/9051

Amossy, R., M. Burger, 2011, « Introduction: la polémique médiatisée », *Semen, 31.* En ligne: http://semen.revues.org/9072

Angenot, M., 1982, *La Parole pamphlétaire*, Paris, Payot.

Arlettaz G., S. Arlettaz, 2004, *La Suisse et ses étrangers*, Lausanne, Antipodes.

Breton, P., 2000, *La Parole manipulée,* Paris, La Découverte, 1e éd. 1997.

Buffon, B., 2002, *La Parole persuasive*, Paris, Presses Universitaires de France.

Burger, M., G. Lugrin, R. Micheli, S. Pahud, 2006, « Marques linguistiques et manipulation. Le cas d'une campagne de l'extrême droite suisse », *Mots,* 81. En ligne: http://mots.revues.org/609

Dahlem, J., 1999, « Quel discours sur les immigrés et l'immigration dans l'Encyclopaedia Universalis (1968–1998) ? », *Mots*, 60, 9−29.
http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/mots_02436450_1999_num_60_1_211

Dézé, A., M. Girod, 2006, « Le *Sonderfall* en péril. Les figures de la menace dans les messages graphiques de l'Union démocratique du centre », *Mots*, 81. En ligne: http://mots.revues.org/624

Fiala, P., 1984, « Le consensus patriotique, face cachée de la xénophobie », *Mots,* 8, 17−41. En ligne :
http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/mots_02436450_1984_num_8_1_113#

Fiala, P., 2006, « Présentation », *Mots*, 81, 5−8. En ligne : http://mots.revues.org/608.

Heiniger, M. « Immigration », *Dictionnaire historique de la Suisse* (e-DHS). En ligne: http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F7991.php

Honoré, J.-P., 1986, « La « hiérarchie des sentiments ».Description et mise en scène du Français et de l'immigré dans le discours du Front national », *Mots*, 12, 129−157. En ligne :
http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/mots_02436450_1986_num_12_1_1226.

BDD-A24774 © 2016 Editura Academiei
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.143 (2026-11-19 13:52:15 UTC)

Kerbrat-Orecchioni, C., 1980, « La polémique et ses définitions », dans : N. Gelas, C. Kerbrat-Orecchioni (éds), *Le discours polémique*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 3−40.

Koren, R., 2012, « Langage et justification implicite de la violence : le cas de l''amalgame`», dans : L. Aubry, B. Turpin (éds), *Victor Klemperer, repenser le langage totalitaire*, Paris, CNRS, 93−105.

Lehmann, A., F. Martin-Berthet, 1998, *Introduction à la lexicologie. Sémantique et morphologie*, Paris, Dunod.

López Díaz, M., 2013, « Quand dire, c'est édulcorer et occulter : l'euphémisme dans l'information médiatique», *Journal of French Language Studies*, 23, 377−399. En ligne : http://journals.cambridge.org/repo_A90cEKhO

Molinié, G., 1992, *Dictionnaire de rhétorique*, Paris, Librairie générale française.

Nyckees, V., 1998, *La Sémantique,* Paris, Belin.

Pergnier, M., 2004, *La Désinformation par les mots*, Monaco, Éditions du Rocher.

Piguet, E., 2005, *L'Immigration en Suisse depuis 1948. Une analyse des flux migratoires*, Zürich, Seismo.

Plantin, C., 1996, *L'Argumentation*, Paris, Seuil.

Portmann-Tinguely, A., P. Von Cranach, « Réfugiés », *Dictionnaire historique de la Suisse* (e-DHS). En ligne: http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F16388.php

Skenderovic, D. « Xénophobie », *Dictionnaire historique de la Suisse* (e-DHS). En ligne: http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F16529.php

Toulmin, S.E., 2007, *Los usos de la argumentación*, Barcelona, Península. Traduit de l'angl. par M. Morás et V. Pineda, *The Uses of Argument*, 2003, Cambridge University Press, 1^{e} éd. 1958.

Van Dijk, T.A., 2003, *Ideología y discurso*, Barcelona, Ariel.

Varro, G., 2000, « 'Femmes immigrées' et autres désignations problématiques, ou comment parler des 'immigré(e)s' sans pérenniser un statut transitoire ? », *Les cahiers du CEDREF*, 8−9. En ligne: http://cedref.revues.org/211

Vuilleumier, M., « Étrangers », chap. 12: La situation à la fin du XX^{e} siècle, *Dictionnaire historique de la Suisse* (e-DHS). En ligne: http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F10384.php

BDD-A24774 © 2016 Editura Academiei
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.143 (2026-11-19 13:52:15 UTC)